

8 août 2022

Mr

Gustavo Francisco Petro Urrego

Président de la République de la Colombie

Mme

Francia Elena Márquez

Vice-Présidente de la République de la Colombie

Cher·e·s Président Petro and Vice-Présidente Márquez,

Les organisations nationales et internationales soussignées vous félicitent pour votre entrée en fonction en tant que président et vice-présidente de la République de Colombie. Votre présidence présente une nouvelle opportunité, durement gagnée, de faire face aux nombreuses attaques dont sont victimes les défenseur·e·s des droits humains et les leaders sociaux dans le pays. Elle ouvre également des portes sur de nouvelles possibilités de transformer cette réalité, d'appliquer des approches différenciées et de garantir un environnement sans violence dans lequel les défenseur·e·s peuvent exercer leur rôle clé pour garantir la responsabilité, la justice et les droits pour tous·te·s.

Pendant longtemps, être un·e défenseur·e des droits humains en Colombie signifiait vivre une vie pleine d'agressions, de harcèlement, de surveillance, de stigmatisation et de menaces. Ces crimes demeurent largement impunis. Ces violations ont affecté des familles et des communautés. En outre, le pays a été privé des voix critiques et des talents essentiels à la création d'une société plus inclusive qui contribue à une conversation mondiale dans laquelle les droits humains sont promus et protégés.

Il ne sera pas facile de s'attaquer aux causes profondes des menaces et des attaques contre les défenseur·e·s : il faudra défier les pouvoirs qui cherchent à les réduire au silence et remodeler les structures et les systèmes qui encouragent les attaques et perpétuent l'impunité. Nous sommes convaincu·e·s que vous vous mettrez au travail pour faire obstacle à cette violence persistante. Nous souhaitons donc partager avec vous trois recommandations que nous jugeons essentielles pour que, dans les 100 premiers jours de votre mandat, vous puissiez avancer et démontrer que vous êtes sincèrement motivés quant à la promotion du droit de défendre les droits et la protection des défenseur·e·s :

1/ Rétablir tous les espaces de dialogue avec la société civile liés à la situation des défenseur·e·s des droits humains. À titre d'exemple, nous vous demandons de réactiver le Processus National de Garanties (dirigé par le Ministre de l'Intérieur) et ses 20 processus territoriaux ; nous vous demandons de promouvoir le bon fonctionnement et l'accomplissement du mandat de la Commission Nationale de Garanties de Sécurité ; nous vous demandons de réactiver la Sous-commission de garanties et de droits humains de la table ronde nationale unique (article 9 de D.870 de 2014) avec le Sommet agraire, paysan,

ethnique et populaire ; et nous vous demandons de donner une impulsion à la Commission intersectorielle des garanties pour les femmes dirigeantes et les défenseur-e-s des droits humains (CIG) pour la mise en œuvre du Programme intégral des garanties pour les femmes dirigeantes et les défenseur-e-s des droits humains.

2/ Mettre en œuvre les dispositions de l'accord de paix concernant spécifiquement le droit de défendre les droits humains. Il s'agit notamment de l'élaboration d'une politique de démantèlement des groupes armés illégaux par la Commission nationale des garanties de sécurité, de l'accent mis sur le travail de démantèlement des structures de ces groupes par l'Unité spéciale d'enquête du ministère public, de la mise en œuvre du Programme intégral de sécurité et de protection des communautés et des organisations dans les territoires, et en particulier des aspects liés à la protection collective des organisations et des communautés et de celles à caractère ethnique ; de la convocation de la Haute instance du Système intégral de sécurité pour l'exercice de la politique (SISEP). Nous suggérons que le Conseil national pour la paix reprenne ses travaux et qu'un plan soit conçu pour la mise en œuvre effective des recommandations sur les défenseur-e-s des droits humains formulées par la Commission de la vérité de Colombie.

3/ S'appuyer sur les orientations et engagements nationaux et internationaux existants dans ce domaine: il existe désormais un certain nombre de résolutions et de recommandations émanant d'organisations nationales et d'organismes internationaux fournissant une feuille de route pour garantir un environnement sûr et favorable aux défenseur-e-s. Il s'agit notamment des récents rapports du Rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, ainsi que l'*Esperanza Protocol* (Protocol de l'espoir), une initiative de la société civile conçu pour minimiser les menaces contre les défenseur-e-s et pour y répondre.

Tous ces éléments devraient constituer le point de départ de la construction d'une politique ; il n'est pas nécessaire de les réinventer lorsqu'il s'agit de promouvoir et de protéger le droit de défendre les droits au niveau national. Il faut d'abord revoir quels outils existent, essayer de les appliquer, organiser et évaluer l'offre institutionnelle actuelle, afin de ne pas créer de nouvelles structures qui répètent celles qui existent déjà.

Nous vous rappelons également qu'il existe actuellement une décision de justice en vigueur depuis le 11 mai 2020, dans laquelle la Haute Cour de Bogotá a protégé le droit de défendre les droits humains. Cette décision n'a pas encore été implémentée, en attendant que la Cour constitutionnelle se prononce sur cette question dans le cadre de son examen.

Nous espérons que vous trouverez ces suggestions utiles. Nous serions très heureux-se-s d'avoir l'occasion de développer certains des éléments soulevés ici lors d'une réunion avec vous, à une date et une heure qui vous conviennent.

Enfin, Monsieur le Président, nous souhaitons exprimer notre volonté de continuer à faire appel à la communauté internationale pour accompagner les activités de mise en œuvre, de suivi et de vérification des engagements pour la protection des défenseur-e-s des droits humains.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, à l'expression de nos sentiments distingués.

Respectueusement,

De la part des organisations suivantes :

GemPaz

Women and Development Forum - FOKUS

The Lutheran World Federation / Colombia-Venezuela Programme

Alliance for solidarity

Fundación Mundubat Asociación paz con Dignidad Movimiento por la Paz - MPDL - (Peace with Dignity Association)

CooperAcció

kolko - Human Rights for Colombia e. V. (Germany)

Geneva for Human Rights - Global Training & Policy Studies

International Service for Human Rights- ISHR

Swiss Colombia Working Group (ask!)

Colombian Commission of Jurists

ABColombia

Gempaz, Ecumenical Group of Women Peacebuilders

Peace Cooperation Assembly

Space for Cooperation for Peace

Law Society of England and Wales

Alliance of Social and Allied Organisations

Protection International

Peace Brigades International

Centre for Justice and International Law (CEJIL)

Oxfam Colombia

World Organisation Against Torture (OMCT)

ForumCiv

Sumapaz Foundation

De la part des personnes suivantes :

Marta Cecilia Londoño

Laura Juliana Bonilla Pinilla

Marc Montany Daufí

Jessica Ramirez

The Lutheran World Federation

María Cristina Umbarila Chacón

Blanca Lucía Valencia

Juana Corral

Ana Milena Gonzalez

Ana María Rodríguez

Jael Moya Ramírez

Gloria Laverde Mendoza

César Nicolas Mendoza gonzalez

Matthias Schreiber

Adrien-Claude Zoller

Norma Inés Bernal Vélez

Louise Winstanley

Maria Cristina Umbarila Chacon

Tania Jácome

Maria Catalina Robayo

Hilda Josefa Coronado C.

Eleanor Openshaw

Javier Garate

Natalia Jiménez Molano

Carlos Mejia

Javier Arcediano Rey

Aída Pesquera

Marina Brilman

Stephan Suhner